

N° 2020-2021
Affaire suivie par :
Secrétariat Général
Tél : 04 77 81 41 70
Mél : ce.ia42-sg@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le mardi 9 mars 2021

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames, messieurs les parents d'élèves

TESTS SALIVAIRES SEMAINE 20 (entre le 17 Mai et le 21 Mai).

Madame, monsieur,

Depuis le retour des congés d'hiver des opérations de dépistages de la COVID-19 sont organisés dans les écoles du département. Il s'agit de test RT-PCR par prélèvement salivaire tout aussi efficace que les prélèvements nasopharyngés. Ces tests sont ouverts à tous les élèves et adultes des écoles concernées par les opérations et qui se porteront volontaires. Le coût de ces tests est pris en charge par l'Etat.

Une opération de test est organisée dans le collège où votre enfant est scolarisé la semaine du 17 au 21 mai 2021.

Ces tests sont adaptés aux enfants en bas-âges et ils peuvent-être testés dès la moyenne section. Cela consiste, pour l'enfant, à déposer un échantillon de salive dans un tube. Ces tubes sont ensuite récupérés par un laboratoire qui procédera au test. Les résultats sont transmis sous 24 heures directement aux parents. En cas de résultat positif, l'enfant devra rester chez lui et vous devrez prévenir le chef d'établissement.

L'auto-prélèvement se fera à domicile sous votre supervision, **les tubes seront remis aux élèves en fin de journée, vous devrez le ramener le lendemain matin dans le sachet prévu à cet effet avec le formulaire de renseignement / autorisation parentale et une copie de votre carte vitale ou copie de votre attestation de sécurité sociale, les deux documents pliés devront être placés dans la poche kangourou du sachet. Toutes ces informations détaillées vous sont précisées dans le formulaire de renseignement.**

Si vous souhaitez que votre enfant participe à cette opération de dépistage, il vous faut remplir le papillon ci-dessous et le retourner au collège pour le **MERCREDI 12 MAI (au plus tard)**.

Ces opérations de dépistage dans les établissements scolaires contribuent à la démarche « dépister, tracer, isoler » qui a permis, depuis la rentrée scolaire, de maintenir les écoles ouvertes, une participation conséquente des élèves est donc essentielle pour l'efficacité de ces opérations. Nous vous en remercions par avance.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L' Inspecteur d'Académie de la Loire.

Déroulement pratique :

Demander à l'élève de se laver les mains ou de les passer sous une solution hydroalcoolique.



- Recueillir directement la salive dans le flacon de recueil. Il est nécessaire d'obtenir une **quantité de salive égale à un demi-centimètre de hauteur**, ce qui correspondant à environ 1 ml de prélèvement.
- Vérifier le volume en positionnant le flacon à l'horizontale.

Rappel des étapes pour la réalisation de ces tests par prélèvement salivaire.

+ autorisation préalable (à rendre pour le mercredi 12 mai au plus tard).

Document récupéré par l'équipe de vie scolaire les lundi 10, mardi 11, mercredi 12 mai à 8 heures dans les salles de classe.

+ date de réalisation communiquée en début de semaine 20

+ le jour de la réalisation du test : l'élève part avec le kit et l'imprimé de renseignements / autorisation parentale à remplir. Il faudra également fournir une photocopie de la carte vitale. Ces documents seront remis dans la pochette avec le test.

+ le lendemain : l'élève ramène le test et tous les documents au collège.

Le laboratoire traite les tests et informe les familles du résultat. Si le test est positif, la famille de l'élève concerné prévient l'établissement.

Bien cordialement.



AUTORISATION PREALABLE

Informations identité de l'élève : Classe :

NOM.....Prénom :..... de l'élève

Nom/prénom du parent :

Souhaite que mon enfant participe à l'opération de dépistage organisée dans l'école depuis un test RT-PCR par auto-prélèvement salivaire à domicile.

Signature